

NOM _____

RUE _____

LIEU _____

**Administration communale
Municipalité
Service des constructions
1040 ECHALLENS**

Echallens, le _____

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise à l'enquête n°CAMAC 239476, concernant l'antenne Swisscom « ECHA » qui est prévue à Praz-Palud 4a à Echallens, **je vous adresse ci-joint mon opposition à cette installation.**

Avec la 5G adaptative il y aura des faisceaux puissants d'ondes qui traverseront mon habitation, pour atteindre d'autres utilisateurs, et je considère ceci comme problématique. Il y a maintenant suffisamment d'études qui démontrent les impacts négatifs des ondes électromagnétiques pulsées de haute fréquence, comme celles utilisées pour la téléphonie mobile, pour qu'on s'en préoccupe. Particulièrement du fait qu'avec la 5G, il y aura de fortes variations du rayonnement et des pics d'intensité pouvant atteindre 11.2V/m. Or, nombre d'études ont montré que le caractère impulsionnel d'un signal radio est davantage nocif qu'un signal stable, particulièrement s'il est fort.

De plus, j'ai appris que cette antenne émettra de manière beaucoup plus puissante que ce qui est déclaré dans la fiche technique, alors qu'il y a déjà l'antenne SALT non loin (antenne qui d'ailleurs présente le même problème d'émission trop forte lorsqu'elle passera en mode adaptatif).

Qu'il faille des antennes pour la téléphonie mobile, je le conçois, mais pourquoi des puissances aussi élevées en plein quartier d'habitation ?

Selon les documents d'enquête (fiche technique), l'endroit où je vis ne sera pas loin de lieux d'utilisation sensibles dans lesquels le maximum de rayonnement sera près d'être atteint. Il est donc probable que le rayonnement sera élevé là également, même si la valeur calculée officielle serait en-dessous des valeurs maximales autorisées.

En me renseignant auprès de gens de la technique, j'ai appris que les puissances d'émission 5G indiquées sont en réalité réduites d'un facteur 5... et que j'aurai donc dans ma direction une émission maximale bien plus forte que celle annoncée. Certes, l'émission 5G n'est pas continue, mais cela dépendra entièrement de l'utilisation que feront de cette 5G les habitants situés plus loin, dans l'axe formé par l'antenne et mon habitation. Rien ne les empêchera d'utiliser le réseau mobile comme point d'accès internet pour regarder la TV en mode ultra-haute résolution, ce qui signifiera une grande quantité de données à envoyer via l'antenne, et donc, un rayonnement accru. Les opérateurs poussent fréquemment, allez savoir pourquoi, pour que les gens utilisent des points d'accès internet 5G via le réseau mobile (internet booster), alors qu'ils sont chez eux et donc pas en mode mobile. Il y a la fibre optique pour ça et toute la bourgade d'Echallens en est équipée. Pourquoi donc y aurait-il un tel besoin d'ultra-hauts débits, par ailleurs inutiles pour les usagers de smartphones ?

C'est pourquoi je formule opposition dans le cadre de cette mise à l'enquête CAMAC 239476.

Merci de votre attention et merci de prendre en compte mes remarques dans vos décisions.

Meilleures salutations (*prénom, nom, signature*)
